

Questions orales

● (1500)

Je rappelle à nouveau au député que l'engagement et la déclaration qui ont suivi la réunion du 5 mars n'ont pas été formulés unilatéralement par le gouvernement mais plutôt en commun avec les chefs de file de l'agriculture canadienne. Cette déclaration précisait que les agriculteurs devaient prévoir leurs récoltes de 1987 en se fondant sur les indices du marché plutôt qu'en s'attendant à ce que le gouvernement leur fournisse la même aide, et surtout qu'il utilise la même formule de distribution.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE SÉISME SURVENU EN ÉQUATEUR—L'AIDE CANADIENNE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. Récemment, l'Équateur a été frappé par un très grave séisme qui a dévasté l'économie nationale. Les Équatoriens vivant dans la région métropolitaine de Toronto qui sont plus de 70 000 recueillent des fonds pour les victimes. Le Canada surveille-t-il la situation en Équateur, afin de déterminer si une aide accrue est nécessaire? Le gouvernement du pays a-t-il présenté au Canada une demande en ce sens?

[Français]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue pour sa question. Les députés du gouvernement, bien sûr, comme tous les Canadiens ont été profondément touchés par ce désastre et sympathisent énormément avec le peuple de l'Équateur. Le Canada a, en effet, reçu une demande d'aide par la Croix-Rouge et par l'Organisation panaméricaine de la santé, et nous y avons répondu immédiatement par une contribution de 150 000 \$. Je peux dire à mon honorable collègue que, actuellement, la Croix-Rouge nous a avisés que les secours d'urgence sont comblés et qu'on est en train d'élaborer une phase de reconstruction. Également nous avons des agents de l'ACDI qui suivent la situation de très près. Le Canada sera très heureux de répondre à des demandes de différents organismes qui contribuent à remettre le pays sur pied.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION TRIPARTITE POUR LES PRODUCTEURS DE BETTERAVES SUCRIÈRES—L'INCIDENCE SUR LE MANITOBA

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Savait-il que la décision unilatérale du gouvernement de mettre en oeuvre un programme de stabilisation tripartite pour les producteurs de betteraves sucrières, va empêcher le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé de respecter l'engagement qu'il avait pris envers le Manitoba en 1985, alors qu'il avait promis que la province n'aurait pas à soutenir cette industrie au-delà de la campagne agricole de 1985? A-t-on procédé ainsi en connaissance de cause ou par inadvertance?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député devrait savoir, s'il entretient des relations étroites avec ses collègues démocrates du Manitoba, que le gouvernement fédéral ne peut unilatéralement imposer n'importe quelle sorte de programme de stabilisation tripartite à une province qui devra apporter sa contribution, et notamment au Manitoba. Il ne devrait pas ignorer que le Manitoba a participé à certaines des discussions qui ont conduit à la proposition du gouvernement fédéral qui, soit dit en passant, a été acceptée par l'Alberta. Seuls les représentants du gouvernement du Manitoba se font tirer l'oreille, et c'est vraiment déplorable.

Lorsque le gouvernement fédéral a offert d'apporter de l'aide à cette industrie, afin d'assurer sa survie, les représentants du gouvernement albertain et tous les intéressés, sauf les représentants du Manitoba, ont accepté. C'est une honte pour l'agriculture au Canada.

LE TÉLEX ENVOYÉ AU GOUVERNEMENT MANITOBAIN EN 1985

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, puisque c'est le ministre responsable de la Commission canadienne du blé qui m'a répondu, je vais lui demander s'il est vrai, oui ou non, qu'il a envoyé un télex au gouvernement manitobain ou qu'il s'est engagé d'une façon ou d'une autre par écrit, en 1985, à ce que cette province ne soit pas tenue de soutenir le secteur de la betterave à sucre au-delà de 1985, année où le Manitoba a subventionné cette culture dans l'Ouest alors qu'on l'avait abandonnée partout ailleurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le télex a été envoyé, mais le député n'ignore tout de même pas que la Chambre des communes a adopté en juin 1985 un projet de loi établissant une politique tripartite. Celle-ci a déjà été mise en oeuvre dans le secteur du porc, au Manitoba, ce qui montre que la province a conclu au moins une entente tripartite de stabilisation des prix agricoles.

Je signale d'autre part au député que le Manitoba consacre près de 80 millions de dollars à l'agriculture, alors que le gouvernement fédéral dépensera cette année environ sept fois plus dans ce secteur. Il est temps que le Manitoba fasse autant pour l'agriculture que le gouvernement fédéral, sous l'habile direction du premier ministre.